

Le 24 juin 2026

**N°DEC.2026/36 / DÉCISION DE NOMINATION DE MANDATAIRES DE LA REGIE  
AU PARC DE LOISIRS « ARMORIPARK »**

Le Maire de BÉGARD,

**Vu** l'instruction codificatrice n° 06-031 -A-B-M du 21 avril 2006 ;

**Vu** la délibération N°2026/39 du conseil municipal en date du 20 mars 2026, autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision N°2026/03 du 5 janvier 2026, portant création d'une régie de recettes au parc de loisirs « Armoripark » ;

**Vu** la décision N°2026/03 du 5 janvier 2026, portant nomination du régisseur titulaire et de deux mandataires suppléants ;

**Vu** l'avis conforme du comptable assignataire en date du 15 juin 2026

**Vu** l'avis conforme du régisseur et des mandataires suppléants,

**DÉCIDE**

**Article 1 :** DE NOMMER Madame Enora MORVAN, Monsieur Jules BUAT, Monsieur Jonas CHOISY-BERNARD, Monsieur Lukaz KHADRI, Madame Chloé LE BILLON, Monsieur Marin MONTIER, Madame Léa JEZEQUEL, Madame Lilou LE CALVEZ, Monsieur Dylan NICOL, Monsieur, Lylian PECHON, Monsieur Adrien RAOUL, Monsieur Quentin RIVOALLAND, Monsieur Tao CADOREL, Madame Laëna CALLAC, Monsieur Evan CHOUBARD, Monsieur Thomas COTEL, Monsieur Kieran INFANTI, Monsieur Alan JEGOU, Monsieur Gaspar LE BIHAN, Madame Manon MENARD, Monsieur Ewan PETIBON, Madame Maewenn RIGAL, Monsieur Esteban TANGUY, Madame Lena TREMEL, sont nommés mandataire de la régie du parc de loisirs Armoripark à compter du 24 juin 2026, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**Article 2 :** DE DIRE que les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine

d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du nouveau Code Pénal.

Ils doivent les payer ou les encaisser selon le mode de paiement/recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

**Article 3 : DE DIRE que** les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06 031ABM du 21 avril 2006.

**Article 4 : DE DIRE que** Madame la Directrice Générale des Services et la comptable assignataire du Service de Gestion comptable sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

**Article 5 : DE DIRE qu'une** ampliation de la présente décision sera remise :

- À Madame la Comptable du Trésor
- Aux intéressés.

Fait à Bégard, le 24/06/2026

Le Maire,  
Gildas HERVÉ



Le Régisseur

Madame Marine BOVI-BATTISTELLA

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant

Madame Céline LINTANF POULIQUEN

Vu pour acceptation

Le Mandataire

Monsieur Jules BUAT

Vu pour acceptation

Le Mandataire suppléant

Madame Mathilde CHATRE

Vu pour acceptation

Le Mandataire

Madame Enora MORVAN

Vu pour acceptation

Le Mandataire

Monsieur Jonas CHOISY-BERNARD

Vu pour acceptation

Le Mandataire

Monsieur Lukaz KHADRI

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Madame Chloé LE BILLON

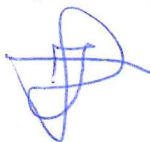
Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Marin MONTIER

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Madame Léa JEZEQUEL

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Madame Lilou LE CALVEZ

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Dylan NICOL

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Lylian PECHON

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Adrien RAOUL

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Quentin RIVOALLAND

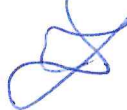
Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Tao CADOREL

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Madame Laëna CALLAC

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Evan CHOUARD

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Thomas COTEL

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Kieran INFANTI

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Alan JEGOU

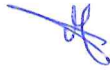
Vu pour acceptation



Le Mandataire

Madame Manon MENARD

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Madame Maewenn RIGAL

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Madame Lena TREMEL

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Gaspar LE BIHAN

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Ewan PETIBON

Vu pour acceptation



Le Mandataire

Monsieur Esteban TANGUY

Vu pour acceptation

